



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Pollution impasse des Tupiniers**

**DREAL Auvergne Rhône-Alpes  
Unité départementale du Rhône  
6 octobre 2021**

---

## Ordre du jour

1. Introduction (Préfet)
2. Rappel du contexte (Dreal)
3. Investigations hors site (Ademe)
4. Zone A : Présentation des investigations et suites données (Kalhyge 1)
5. Zone B, C et D : Présentation des investigations et suites données (Ademe)

# 1. Introduction

# Introduction

- Qui est présent à cette réunion :
  - Riverains concernés par le périmètre d'interdiction de consommation d'eau des puits
  - Représentants de la mairie de Craponne et Grézieu
  
- Synthèse des résultats de la 2<sup>ème</sup> campagne d'analyses dans les biens situés dans le secteur en rouge :
  - pas d'aggravation de la situation
  - des mesures d'aération qui s'avèrent efficaces



# Introduction

- Etapes clés à retenir
  - Prochaine réunion : novembre 2022 (présentation des travaux de dépollution et 1<sup>er</sup> résultats des investigations hors site)
  - Mesures constructives : octobre 2021
  - Travaux de dépollution :
    - 2022 (zone C - hydrocarbures)
    - puis 2023-2024 (principales zones en TCE)

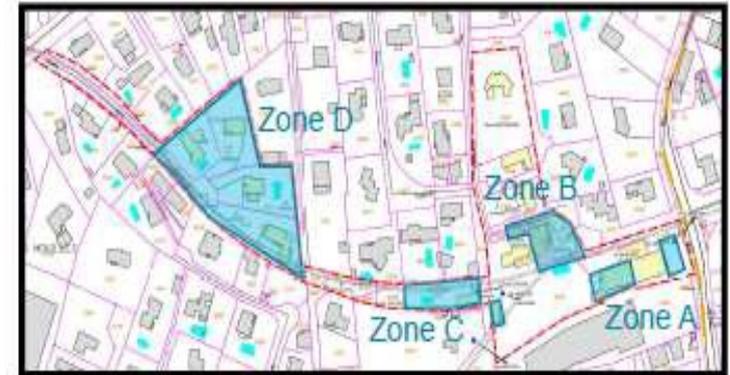




## 2. Rappel du contexte

# Un dossier complexe

- Pollution découverte en 2019 liée à une ancienne blanchisserie exploitée par 2 industriels n'existant plus
- Identification de leurs 2 ayants droits : ATC et Kalhyge
- Définition par le Préfet du partage des responsabilités sur la base de l'étude historique :
  - Zone B = ATC
  - Zones A, C et D = Kalhyge/ATC (50% / 50%)
- Cadre juridique complexe :
  - Kalhyge engage des actions sur la zone A
  - ATC conteste toute responsabilité et n'engage aucune action
    - Intervention Ademe en substitution aux ayants droits selon des procédures spécifiques
  - De nombreux recours d'ATC et Kalhyge (plus d'une quinzaine)
    - Vigilance au respect des procédures



# Avancement des étapes

- 30 arrêtés préfectoraux pris depuis 2019 et 5 réunions avec les riverains
- De nombreuses demandes faites auprès des ayants droits par arrêtés préfectoraux :
  - Etude historique du site : réalisée début 2020
  - Diagnostic environnemental sur site (eau/air...) :
    - Zone D : réalisé par l'Ademe entre mi 2020 et été 2021
    - Zone A : réalisé par Kalhyge entre mi 2020 et été 2021
    - Zones B et C :
      - Réalisé pour partie par l'Ademe entre mi 2020 et été 2021
      - *Finalisation par l'Ademe : pour fin 2022*
- Plan de gestion : *Finalisation pour fin 2022 par Ademe et Kalhyge*
- IEM (diagnostic environnemental hors site) : *Lancement prévu mi 2022 avec rendu 2023* → cf suite présentation sur les futures études
- Travaux de dépollution :  
*2022 (zone C - hydrocarbures)*
- *puis 2023-2024 (principales zones en TCE)*

} cf suite

# Actions concrètes prises suite à ces premières investigations

- 1. Rétablissement de l'eau potable
  - Pour le bâtiment A : hiver 2020/2021
  - Pour une maison : hiver 2020/2021
  
- 2. Mesures de relogement :
  - Relogement effectif d'une famille depuis mi janvier 2021 pour plusieurs années
  
- 3. Mesures constructives urgentes pour 2 maisons (secteur B et C)
  - Arrêtés permettant ces travaux pris en aout 2021
  - Devis en cours
  - Travaux prévus pour octobre 2021 (essentiellement travaux sur la ventilation).

- 4. Interdiction de consommation d'eau de puits
  - Prise d'un arrêté municipal le 25/08/2020 puis modifié le 2 avril 2021 pour interdire la consommation d'eau de puits dans le secteur en rouge





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité Départementale du Rhône

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 72 44 12 00

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



# FIN



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*